

400 - Enfance, jeunesse et famille

**Un avenir pour nos enfants : Plan d'Actions
Enfance, Jeunesse, Famille 2018-2023**

Rapport n° CD/2018/021

Service Chef de file :

H - Mission enfance et famille

Service(s) associé(s) :

Résumé :

La famille est le premier noyau et la base de la vie en société. L'éducation d'aujourd'hui prépare la société de demain : la famille reste le socle de la construction de l'enfant et du jeune ; elle transmet les valeurs et les repères qui l'aideront à se développer jusqu'à l'âge adulte. Elle assure ainsi un rôle fondamental dans la cohésion sociale.

Construire un avenir pour nos enfants, accompagner les familles dans la bienveillance, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés constituent les axes forts de l'engagement du Département.

Sur la base d'un état des lieux, le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider de conforter son ambition en matière de politique Enfance, Jeunesse, Famille autour de deux principes fondamentaux forts : l'accompagnement humain des personnes et l'accompagnement des territoires dans le renforcement de leur offre d'équipements, en faveur de l'épanouissement de la prévention, de la santé et de l'engagement social. En déclinaison de cette double ambition humaine et territoriale, il propose également d'approuver le plan d'actions proposé pour la période 2018-2023 en illustrant le propos de quelques actions emblématiques, ainsi que la gouvernance participative et partenariale de cette politique publique qui s'adresse à toutes les familles et à tous les jeunes bas-rhinois.

Au titre de ses compétences de chef de file en matière de Protection Maternelle et Infantile et de protection de l'enfance, et au titre de sa compétence partagée en matière d'éducation populaire, le Département souhaite développer une action volontariste forte à l'égard de la jeunesse et de la famille, de façon à proposer **une politique éducative et d'accompagnement global à tous les âges de la vie.**

L'approche du Département est résolument celle de la **bienveillance responsable** auprès des familles et des jeunes.

Le **Plan d'actions éducatives et collèges** adopté le 20 mars 2017 (n° CD/2017/007) constitue la première pierre de cette démarche. En proposant aux collégiens des actions orientées sur le développement de la citoyenneté, de la créativité et de l'esprit critique, sur l'apprentissage de capacités à choisir, agir et oser par soi-même, le Département a posé les bases d'une politique ambitieuse pour toute la jeunesse.

Pour aller plus loin et développer **une politique publique résolument tournée vers ses bénéficiaires -les enfants, les jeunes, les familles-**, la démarche proposée se fonde sur des enjeux repérés par les acteurs départementaux et territoriaux de la politique enfance, jeunesse, famille (I) pour fixer l'ambition et les orientations politiques (II) et construire

avec les acteurs de proximité des solutions adaptées aux besoins et aux ressources de chacun des territoires (III) à partir d'une proposition de 76 actions à maintenir et à créer.

L'**approche résolument territoriale** du projet de Plan d'Actions Enfance Jeunesse Famille, tout comme la **transversalité** entre politiques publiques départementales (**médico-sociale, culturelles, d'insertion, sportive, etc.**) **constituent le cadre nécessaire à l'épanouissement d'initiatives répondant aux singularités locales.**

Des actualités fortes au niveau national renforcent la position du Département et sa place de chef de file dans les domaines de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles.

- La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant :
 - **réaffirme la place de chef de file du Département en matière de protection de l'enfance** et le rôle de l'Etat quant à la définition d'un cadre national pour la protection de l'enfance ;
 - **invite à décloisonner toutes les politiques concernant les enfants ;**
 - fixe pour objectif premier de la protection de l'enfance **la recherche du meilleur intérêt de l'enfant** et pose, comme condition d'efficacité de cette politique, de partir des besoins et des ressources de l'enfant et de sa famille ;
 - **souligne la nécessité d'adapter les parcours** et de **porter une attention particulière à la petite enfance.**

- Diverses réflexions menées en 2017 se sont accordées sur la nécessité de renforcer la prévention précoce et notamment le rôle de la Protection Maternelle et Infantile dont le Département est chef de file :
 - la **démarche nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes** engagée par le délégué interministériel,
 - la **démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant** conduite à la demande de la Ministre des Familles, de l'Enfance et des droits des femmes
 - le **plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants.**

Protéger l'enfant, c'est aussi l'inscrire dans une politique de promotion de la santé. La notion de prévention précoce, tant pour l'enfant que pour la mère, est au cœur de l'action de la Protection Maternelle et Infantile portée par les Départements depuis 1945. La PMI propose ainsi des soins de prévention de proximité, des actions de prévention précoce, de dépistage des handicaps, d'orientation et d'accompagnement dans le système de soins, d'éducation à la santé et de soutien à la parentalité. Ces actions s'adressent à toute la population, avec cependant une attention particulière portée aux populations vulnérables et/ou en difficulté d'accès au système de prise en charge de droit commun.

- Concernant la jeunesse, **la loi NOTRe du 7 août 2015** a confié la compétence de **l'éducation populaire** au Département. La loi NOTRe offre le cadre d'intervention qui permet à chacun de prendre conscience de la place qu'il occupe dans la société pour expérimenter sa capacité à agir individuellement et collectivement. La **loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017** est venue compléter cette approche sur le volet jeunesse en précisant certaines orientations dont peuvent se saisir les collectivités territoriales, orientations portant notamment sur les questions **d'engagement et de citoyenneté**, ainsi que sur **la coordination, le dialogue, tant avec la société civile que les jeunes eux-mêmes.**

1. PARTAGE DE QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX BAS-RHINOIS

A. Le Bas-Rhin, un département plutôt favorisé, révélant toutefois des franges de précarité économique et sociale importantes

La population du Bas-Rhin progresse et **la part des mineurs**, si elle n'augmente pas, **représente 21% de la population totale** ; les 18-24 ans représentent 9,6%.

Proportionnellement, le Bas-Rhin compte plus de 20-24 ans que dans l'ensemble de la France métropolitaine et moins d'enfants de moins de 15 ans.

Si la situation du Bas-Rhin sur le plan de l'emploi est moins défavorable -**taux de chômage 7,6%**- que le taux moyen en France (8,6%). Cette situation n'en cache pas moins d'importantes disparités.

Le taux de pauvreté du département s'élève à 12 % ; là encore, des disparités très fortes existent entre **Strasbourg** (22,8%) et les autres territoires.

16% des allocataires de la CAF sont totalement dépendants des prestations sociales qui constituent leurs seules sources de revenus.

Les jeunes sont la population la plus exposée au chômage. Si le nombre de jeunes Bas-Rhinois de 15-24 ans au chômage (20,8%) est inférieur au taux national (24,6%), les difficultés d'accès à l'emploi touchent plus fortement les jeunes sans diplôme, les exposant à la précarité et à la désaffiliation sociale, d'autant que la précarité de l'emploi se conjugue avec la précarité du logement.

L'évolution des structures familiales révèle également des disparités au sein des ménages bas-rhinois. Ainsi, la part de familles monoparentales (sur le nombre de ménage) tend à augmenter. Entre 2009 et 2014, elle est passée de 12,8% des familles à 13,8% - **une famille sur 7 est une famille monoparentale**. Bien que ces familles révèlent des réalités très différentes, les situations de pauvreté y sont beaucoup plus fréquentes que dans les autres catégories de ménages.

B. L'intervention « enfance-famille », axe majeur de l'action sociale de proximité

Le Bas-Rhin se singularise par une fécondité relativement faible et tardive.

13 000 grossesses sont déclarées chaque année. La Protection Maternelle et Infantile réalise plus de **10 000 consultations médicales et plus de 7 500 vaccinations** par an. Cette intervention très précoce, souvent au domicile des familles, constitue une opportunité pour repérer et accompagner les situations qui le nécessitent.

Au 31 décembre 2017, **8 962 assistantes maternelles proposent 29 914 places d'accueil individuel**. Le « plan crèche » a permis une augmentation de 75% en 6 ans du nombre des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) qui sont ainsi passés de 203 en 2010 à 384 en 2017 et offrent **près de 10 000 places d'accueil collectif**.

Près d'une personne rencontrée sur 5 par les assistants sociaux ou conseillers en économie sociale et familiale l'est pour une problématique liée à des questions éducatives. L'activité des professionnels est ainsi très fortement centrée sur le soutien à la parentalité et sur la prévention.

Le Bas-Rhin connaît une augmentation sensible et régulière du nombre d'enfants concernés par une Information Préoccupante (IP). En 2017, 3 493 IP concernant 2 840 enfants ont été traitées, **soit une augmentation de 60% en 4 ans et de 10% de 2016 à 2017**. Près de 40% de ces IP concernent les enfants âgés de 0 à 6 ans. Nombre de ces situations interviennent dans un contexte de difficultés, de conflit, voire de violence au sein du couple parental.

C. Un nombre d'enfants pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance en augmentation ; des besoins plus spécialisés

Au 31 décembre 2017, 5 618 enfants bénéficient d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance dans le Bas-Rhin (milieu ouvert et placement, hors mesures financières), **soit 22 jeunes de moins de 20 ans sur 1 000**. En 2010, ils étaient 4 746, soit près de 18 jeunes sur 1 000. Au niveau national, au 31 décembre 2016, ce taux est de 20,4 ‰.

Cette hausse est notamment due à l'augmentation forte du nombre des Mineurs Non Accompagnés. Ainsi, en 2017, **580 jeunes migrants se sont présentés et ont été évalués** dans le cadre des missions relatives aux Mineurs Non Accompagnés, soit une augmentation de 72% en un an ; **352 Mineurs Non Accompagnés sont pris en charge** fin 2017 (+ 65% en un an).

Ainsi, 2 480 mineurs sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (+11% en 7 ans), dont plus de 500 enfants de 6 ans. 145 jeunes majeurs ont bénéficié d'un contrat jeune majeur insertion en 2017.

Enfin, **20% des enfants confiés sont bénéficiaires d'une reconnaissance au titre du handicap**, soit 7 fois plus que la prévalence dans la population ordinaire (identique à la moyenne nationale).

D. Les jeunes, une richesse, en recherche d'autonomie et d'épanouissement

La jeunesse est diverse, évoluant dans un monde ultra connecté qui à la fois permet les initiatives par de nouveaux modes de collaboration, et laisse sur le côté ceux qui ont moins d'opportunités. La jeunesse d'aujourd'hui est active, elle s'exprime, elle est sensible aux inégalités et aspire à s'engager de manière civique et sociale.

Un jeune sur 5 est impliqué dans une association de type altruiste et militante. 20% des jeunes font partie d'une association sportive et 7% d'une association culturelle. Toutefois, l'engagement est révélateur d'inégalités et reste marqué par une forte reproduction sociale, « plus on est diplômé, plus on s'engage ».

De cet état des lieux partagé avec chacun des territoires, se dégagent des besoins, notamment en termes de :

- renforcement de l'aide au « métier » de parent, dans une optique de prévention précoce
- adaptation de l'offre PMI de consultations de la santé du jeune enfant
- soutien de la qualité des relations dans la famille à l'amont des situations de risques, notamment en cas de séparation
- place adaptée pour chaque enfant accueilli dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance
- prévention auprès du public pré-adolescent et adolescent, notamment des conduites à risques et l'adaptation aux phénomènes nouveaux (réseaux sociaux, radicalisation)
- préparation à l'autonomie des jeunes, notamment en protection de l'enfance
- soutien aux jeunes pour accéder à la formation, à l'emploi et au logement
- valorisation des compétences des jeunes

La politique Enfance Jeunesse Famille proposée vise à prendre en compte ces besoins.

2. L'ambition du Bas-Rhin et les engagements concrets proposés dans le cadre du projet de Plan d'Actions Enfance Jeunesse Famille



La prévention, une nouvelle ambition

Parce qu'intervenir en amont des difficultés familiales et éducatives est plus pertinent pour les familles et les jeunes, et largement plus efficace socialement et financièrement, il est proposé de développer fortement l'accompagnement de tous les parents, notamment grâce au renforcement de l'action de la Protection Maternelle et Infantile et de **miser sur la PMI du 21^{ème} siècle, accessible** (grâce à un maillage territorial dense), **gratuite** (la PMI est un service de santé qui offre des soins et conseils gratuits), **pour une prise en charge globale à la charnière du sanitaire, de l'éducatif et du social, de l'individuel et du collectif, du préventif et du thérapeutique.**

En effet, les interventions de la PMI se situent tant **au niveau de l'enfant lui-même**, participant à son bon développement physique, somatique, psychologique et social, qu'en amont, **au niveau des futurs parents et de la femme enceinte** dans le cadre d'actions d'accompagnement aux soins et à la parentalité. Les activités de planification des naissances et d'éducation familiale, confiées aux centres de planification et d'éducation familiales (CPEF), sont incluses dans cette politique de prévention globale depuis 1974, et s'adressent **aux adolescents et jeunes adultes**, notamment ceux en difficulté d'accès aux soins dans le domaine de la sexualité; elles constituent un atout important dans **la lutte contre les grossesses non désirées, les violences faites aux femmes** et la prévention des maladies sexuellement transmissibles.

Le développement d'une prévention universelle graduée et précoce s'appuyant très fortement sur la Protection Maternelle et Infantile, pilier de la politique départementale en direction des familles, **vise à développer l'offre de soin de santé et de soutien aux fonctions parentales, consolider les articulations et les complémentarités avec les autres acteurs de la santé et de la parentalité dans une logique de réseau et de parcours.**

Cette proposition d'ambition politique pour le Bas-Rhin répond à 2 enjeux opérationnels dégagés lors des différentes étapes de la concertation :

- o *Enjeu 1 : Des liens parents-enfants bienveillants - Des parents acteurs qui répondent aux besoins de leur(s) enfant(s)*
- o *Enjeu 2 : Un repérage précoce des situations de vulnérabilité et de violences faites aux enfants*

Les engagements concrets du Département traduits dans les actions proposées (III) seraient :

- Rencontrer à domicile tous les premiers nés et leurs jeunes parents
- Proposer des points « conseils santé pour le tout petit » dans tous les territoires
- Dépister précocement tous les enfants en école maternelle pour faciliter les apprentissages fondamentaux
- Animer des points « conseil parentalité » sur tous les territoires pour tous les âges
- Accompagner des modes de garde pour la petite enfance diversifié et de qualité
- Mobiliser tous les Bas-Rhinois pour lutter contre les violences faites aux enfants

Pour chaque jeune, un parcours adapté

Parce que chaque jeune a des besoins et des capacités qui lui sont propres, il est proposé de personnaliser davantage les prises en charge du Département, **de faire de la dentelle pour les situations les plus complexes en mobilisant l'ensemble des dispositifs** de soutien à la parentalité et de l'Aide Sociale à l'Enfance, **d'être plus agile dans la construction des parcours individuels et d'associer tout l'environnement bienveillant de l'enfant.**

Le renforcement de la notion de parcours vise à **grader les accompagnements, s'appuyer sur les compétences des jeunes et des familles** qui sont à valoriser et à développer, dans une **logique de responsabilisation des acteurs**, pour **faire grandir l'enfant avec sa famille et la famille avec l'enfant.**

Cette proposition d'ambition politique pour le Bas-Rhin répond à 2 enjeux opérationnels dégagés lors des différentes étapes de la concertation :

- *Enjeu 3 : Un projet adapté aux besoins de chaque enfant dans un parcours coordonné et continu*
- *Enjeu 4 : Handicap et santé en protection de l'enfance : une réponse adaptée aux besoins généraux et particuliers de l'enfant*

Les engagements concrets du Département traduits dans les actions proposées (III) seraient :

- Apporter des réponses éducatives sur-mesure mobilisant les potentiels des jeunes, de leurs familles et tout leur environnement
- Proposer des parcours plus souples, plus en phase avec les besoins des jeunes confiés à l'ASE
- Impliquer davantage des familles auprès de leur enfant : père et mère
- Développer la prise en compte de la santé des jeunes vulnérables
- Renforcer l'accueil familial
- Investir pour un nouveau Foyer Départemental de l'Enfance, pour améliorer l'accueil des enfants

Les jeunes comme atout dans une société plus inclusive

Les jeunes constituent une population riche de sa diversité ; ils grandissent et se construisent en proximité, se socialisent et développent des pratiques quotidiennes et citoyennes, avant d'ouvrir leurs horizons vers des mondes plus larges. C'est pourquoi, en lien avec ses partenaires et les forces vives des territoires, il est proposé que **le Département soutienne le développement de politiques jeunesse en territoire et propose aux jeunes une diversité d'opportunités** répondant à leurs aspirations pour favoriser leur implication dans leur environnement, en leur donnant les clés pour comprendre les évolutions sociétales et leurs impacts qu'ils soient source de risque (radicalisation, racisme...) ou d'opportunités nouvelles (démocratie d'implication, numérique...).

Les jeunes développent des savoirs d'usage et incarnent de nouvelles pratiques sociales, citoyennes et culturelles qui leur permettent de s'adapter à une société dans laquelle on ne s'intègre plus comme autrefois dans un parcours linéaire. L'emploi salarié n'est plus l'unique voie pour la plupart, et le désir des jeunes de créer leur entreprise

n'a jamais été aussi fort. De même, **l'engagement** des jeunes est très vivace et source d'apprentissage et d'épanouissement, par le développement de compétences informelles.

L'inclusion des jeunes les plus fragiles est toutefois mal assurée et nécessite une approche transversale, préventive, participative et innovante de tous les acteurs. Le Département se doit de renforcer les opportunités, les expérimentations et les échanges d'expériences pour tous les jeunes et plus particulièrement les plus vulnérables.

Cette proposition d'ambition politique pour le Bas-Rhin répond à 2 enjeux opérationnels dégagés lors des différentes étapes de la concertation :

- *Enjeu 5 : Des jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour de futurs adultes responsables*
- *Enjeu 6 : Une société inclusive, ouverte aux jeunes et favorisant leur épanouissement*

Les engagements concrets du Département traduits dans les actions proposées (III) seraient :

- Accompagner la réussite éducative d'élèves, bien dans leur peau, responsables, créatifs, ouverts sur l'avenir
- Former des jeunes citoyens et les sensibiliser à leur rôle de futurs parents
- Donner à tous les jeunes les capacités à accéder à l'autonomie
- Aider les jeunes, surtout les plus fragiles à trouver un emploi, à se loger et à se soigner
- Faciliter l'accès des jeunes aux pratiques sportives et culturelles
- Soutenir les projets des jeunes, leur faire confiance

Les territoires, un écosystème de bienveillance

Le Département ne peut rester seul dans cette démarche. *Il faut tout un territoire pour faire grandir un enfant.* Il est proposé de renforcer les dynamiques territoriales, fédérer les acteurs, mobiliser les énergies et les compétences de chacun, partenaires et citoyens, autour de la famille, de l'enfant et du jeune **pour viser le plein épanouissement de l'enfant -et par extension celui de l'adulte qu'il deviendra-**.

La mise en œuvre de la politique Enfance, Jeunesse et Famille s'inscrit, par la loi et dans la pratique, dans un cadre largement territorialisé et partenarial. Les équipes des UTAMS/UT, de PMI et du Service de Protection de l'Enfance, les référents de la Mission Education Sport et Jeunesse en territoire sont ainsi mobilisés, aux côtés des partenaires, notamment à travers le soutien à la parentalité, la prévention, les projets éducatifs pour un accompagnement global des familles et le développement d'une offre répondant aux besoins de chaque territoire.

Dans le prolongement du plan actions éducatives et collèges adopté au printemps 2017, il est proposé que la **démarche de Projet Educatif Partagé et Solidaire - PEPS** se développe et à s'élargisse à des sujets relatifs à la jeunesse, l'enfance et la famille nécessitant une approche transversale et partenariale pour apporter des améliorations et des réponses nouvelles. Ainsi, le PEPS de Sarre-Union propose une démarche articulée avec celle de la Communauté de communes d'Alsace Bossue pour définir une politique jeunesse territoriale en Alsace Bossue.

Par ailleurs, **les contrats départementaux** pourront constituer le cadre de ces interventions partenariales. Les projets territoriaux devront alors **sortir d'une logique exclusivement immobilière** de création/construction de structures (périscolaires, accueil de la petite enfance....) **pour développer une approche en terme d'offre globale de services éducatifs aux familles** : point santé, point parentalité, tiers lieux pour les jeunes...

La politique Enfance, Jeunesse et Famille est par essence une politique évolutive qui se doit d'être particulièrement en phase avec les besoins de ses bénéficiaires. C'est pourquoi **la consultation des bénéficiaires constitue un enjeu pour la collectivité**. L'ambition est d'engager un véritable dialogue avec les Bas-Rhinois conformément aux principes de la

démocratie d'implication et autant que possible de les associer à la construction des actions qui les concernent.

Cette ambition politique du Bas-Rhin est transversale et sous-tend la méthodologie de mise en œuvre des actions proposées.

Les propositions d'engagements concrets du Département seraient :

- Animer les réseaux d'acteurs en territoire sur des problématiques locales (prévention de conduites à risques, développement de l'engagement des jeunes, usages du numérique, etc.) afin de co-construire des projets POUR et AVEC les jeunes et leurs familles
- Co-construire avec les acteurs et les jeunes des solutions adaptées aux territoires ; les inscrire le cas échéant dans les contrats départementaux
- Considérer dans nos politiques que la jeunesse n'est pas un coût, c'est un investissement d'avenir

3. « Un avenir pour nos enfants » : 26 actions en cours qu'il est proposé de poursuivre et 50 propositions d'actions nouvelles

Pour mettre en œuvre le projet politique Enfance Jeunesse Famille présenté ci-dessus, il est proposé de maintenir les engagements du Département aujourd'hui déployés, tout en proposant de nouvelles actions pour mieux répondre aux enjeux actuels de la société et des territoires.

Les fiches actions du plan d'actions proposent pour chaque enjeu opérationnel, les actions à engager pour y répondre (liste des actions en annexe du rapport).

Pour illustration, quelques propositions d'actions phares :

Action n°1 : Renforcer l'offre de santé et la prévention précoce auprès des jeunes enfants et de leurs parents

Contexte : chute de 40% des visites à domicile de PMI ; chute de 30% des bilans de santé en école maternelle ; 40% des Informations Préoccupantes concernent les 0-6 ans ; hausse de 40% du nombre de placements de bébés

- Rencontrer à domicile tous les premiers nés et leurs jeunes parents pour un lien parent enfant de qualité : taux des visites de premières naissances visé 100%
- Renforcer l'offre de consultation du jeune enfant dans les zones où la démographie médicale est en tension
- Dépister précocement tous les enfants pour faciliter les apprentissages fondamentaux : taux de réalisation des bilans en école maternelle visé 90%

Moyens : Redéploiement d'un poste de médecin du central vers le territoire ouest

Création de 10 ETP de puéricultrices + 2 postes de cadres de santé

Pour la Ville de Strasbourg, l'évaluation des moyens est en cours dans le cadre de la convention de délégation sociale

Action n°3 : Améliorer la qualité de l'accueil individuel de la petite enfance et développer des modes de garde à vocation d'insertion professionnelle

Contexte : près de 10 000 Assistantes Maternelles, mais un métier qui perd des forces vives

- Renforcer l'accompagnement professionnel des assistants maternels, les accompagner dans la connaissance des besoins de l'enfant, développer leur positionnement professionnel en termes de soutien à la parentalité
- Créer un portail web pour simplifier les démarches
- Coordonner les projets de Maisons d'Assistantes Maternelles
- Favoriser l'insertion économique de parents en recherche d'emploi : crèche à vocation d'insertion professionnelle ou toute autre modalité de garde d'enfants (« tatie relai »)

Moyens : co-financement de projets type crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (Aide au démarrage)

1 ETP pour l'accompagnement des Maisons d'Assistantes Maternelles

Action n°10 : Sensibiliser les Bas-Rhinois à la lutte contre les violences faites aux enfants

Faire sortir de l'ombre la thématique de la protection de l'enfance et l'enfance vulnérable

- Mener une campagne départementale de communication sur toutes les formes de violences faites aux enfants
- Réaliser des supports internet, diffuser des messages locaux de prévention (Facebook live...)

A moyens constants

Action n°21 : Développer les places en accueil familial renforcé pour accompagner les situations les plus difficiles

Contexte : 100 situations d'enfants confiés au Département en attente de places ; une pouponnière saturée tout au long de l'année ; 20% des enfants confiés en situation de handicap ; Assistant Familial, un métier qui nécessite un accompagnement rapproché pour soutenir ces professionnels dans des prises en charges les plus difficiles et leur permettre des relais pour un répit

- création de 72 places pour les 0-6 ans (12 places), les enfants porteurs de handicap avec mobilisation pour les activités de jour des établissements médico-sociaux (20 places), les adolescents « incasables » avec un étayage renforcé (12 places), au domicile de certaines familles sur le territoire de vie de l'enfant (28 places)
- financement des travaux d'adaptation des logements des assistants familiaux accueillant des enfants porteurs de handicap

Moyens : 3,622 M€/an pour la création de 72 places d'accueil et environ 60 emplois
10 000 €/an travaux d'adaptation des logements (investissement)

Action n°22 : Investir pour un nouveau Foyer Départemental de l'Enfance.

Situé rue Stéphanie à Strasbourg et construit dans les années 70, les 22 pavillons du Foyer Départemental de l'Enfance nécessitent des travaux lourds pour correspondre aux besoins éducatifs et techniques d'aujourd'hui et permettre un accueil 24 heures sur 24 de qualité de 206 enfants de 0 à 18 ans.

L'objectif est de disposer d'un Foyer Départemental de l'Enfance rénové :

- à dimension humaine en créant des unités de vie à dimension familiale ;
- qui contribue à renforcer les chances de réussite des jeunes accueillis ;
- lieux de vie dé-stigmatisés et insérés dans la ville.

Une réflexion globale est engagée, le projet incluant des options de démolition-reconstruction et d'externalisation de certains accueils, afin de réduire le nombre de situations accueillies sur le site de la rue Stéphanie à Strasbourg.

Moyens : 14 M€ pour les études et les travaux

Action n°34 : Assurer une meilleure couverture de « l'écoute territoriale jeune »

Contexte : face au mal-être et à l'isolement de certains jeunes, pour éviter les passages à l'acte

- Renforcer la coordination des structures d'accueil et d'écoute des jeunes sur les territoires non couverts
- Contribuer aux Diagnostics Locaux de Santé (ARS)
- Réfléchir sur une contribution à l'action « promeneur du net » initiée par la CAF

A moyens constants

Action n°38 : Proposer une procédure adaptée pour le recrutement au sein du Département de jeunes en insertion sur de courtes missions

Contexte : les jeunes, notamment les moins qualifiés, rencontrent de fortes difficultés à accéder à l'emploi ; une activité et un contact avec le monde de l'emploi dans un parcours accompagné est une opportunité

- Permettre à des jeunes éloignés de l'emploi inscrits dans une démarche personnalisée (type chantier éducatif conduit par la prévention spécialisée) de se confronter à une réalité professionnelle dans le cadre de leur parcours

A moyens constants

Action n°50 : Expérimenter des "tiers lieux", fabriques de culture et de citoyenneté

Contexte : Les jeunes s'engagent, mais leur engagement évolue ; leur participation à la société civile prend de nouvelles formes plus collaboratives, qu'il y a lieu de prendre en compte pour donner à tous les jeunes les espaces favorables à leur expression, à leur créativité, à la réalisation de leurs projets.

- Proposer des lieux de proximité, espaces ouverts et à même de stimuler les rencontres informelles entre des acteurs multiples, s'inscrivant dans une dynamique d'économie sociale et solidaire, permettant le développement de pratiques culturelles et collaboratives, pour déployer le numérique en tant que levier de développement de compétences, de construction des savoirs, d'émancipation, d'engagement du citoyen acteur de la vie culturelle et du lien social

A moyens constants

Le budget 2018 Enfance Jeunesse Famille a connu une hausse importante, +5,2% (budget Enfance Famille), permettant notamment d'assumer la responsabilité du Département concernant la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés et la mise à l'abri des femmes enceintes ou mères avec enfant(s) de moins de 3 ans. Au global, cette politique publique est financée à hauteur de **140,5 M€ en fonctionnement**. Pour mémoire, le Plan actions éducatives et collèges (2017-2020) prévoit 292 M€ de dépenses, dont plus de 100 M€ en investissement ; des investissements complémentaires sont par ailleurs proposés à l'Assemblée départementale dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement des collèges (pour un montant de 55,3 M€, portant l'effort financier en investissement à plus de 155 M€).

Au total, l'ambition proposée pour le Département du Bas-Rhin engagerait un effort supplémentaire de la collectivité pour l'Enfance, la Jeunesse et la Famille de **36,2 M€** d'ici 2023 :

- **en FONCTIONNEMENT : + 4,4 M€/an** principalement pour la création de 72 places d'accueil familial et le renforcement de la prévention précoce ; cette action permettra également de créer une soixantaine d'emplois dans le Bas-Rhin.
- **en INVESTISSEMENT : + 14 M€** pour investir dans un nouveau Foyer Départemental de l'Enfance

4. UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET PARTENARIALE SOUS L'EGIDE DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'élaboration comme la mise en œuvre du Plan d'Actions « Un avenir pour nos enfants » repose sur un principe d'action pérenne - la participation des personnes.

Il s'agit d'un changement de paradigme important, particulièrement pour le champ de l'aide aux familles, qui doit pouvoir être davantage développé, sur les situations individuelles et plus largement sur les actions et dispositifs du Département.

1. Une concertation appuyée et suivie lors de l'élaboration du projet de Plan d'Actions « Un avenir pour nos enfants »

La politique Enfance, Jeunesse et Famille est par essence une politique qui se nourrit des besoins de ses bénéficiaires. La construction des projets départementaux ou territoriaux, doit davantage s'appuyer sur **la responsabilisation, l'initiative et la participation des personnes** afin de gagner en efficacité.

Ainsi, une **consultation inédite des familles et des jeunes** a été initiée, dans la perspective de **donner la parole aux bénéficiaires** de cette politique publique d'accompagnement des familles bas-rhinoises.

Plusieurs modalités de consultations ont été expérimentées :

- **Une enquête commandée à l'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS)** auprès de familles accompagnées, dont l'objectif est de permettre aux parents et aux enfants de s'exprimer sur l'accompagnement dont ils bénéficient en les considérant comme force de proposition et experts. Il est proposé que cet exercice soit réitéré chaque année afin de mesurer l'évolution de la réponse du Département aux besoins des personnes accompagnées.
- **Des focus groupe** avec des jeunes ont été organisés afin de recueillir leurs préoccupations et leurs attentes. Une diversité de jeunes a été rencontrée : des jeunes en mission locale, des jeunes agissant au sein d'une association de solidarité internationale, des jeunes en territoires, des volontaires en service civique. Les réflexions partagées et recensées ont permis d'alimenter le travail d'élaboration qui a suivi.
- **Un questionnaire** a été élaboré à l'occasion d'une réflexion conduite par les services avec l'équipe éducative d'un collège sur la question du **bien être des élèves** dans leur vie quotidienne en temps et hors temps scolaire. Les résultats ont été partagés avec les élèves, les parents, les partenaires et ont permis la mise en place d'actions adaptées à la problématique locale. Cette expérimentation a débouché sur un nouveau travail collectif avec l'Education Nationale et des principaux de collège volontaires pour généraliser la démarche.
- **Des ateliers organisés sur les quatre territoires d'action** du Département ont permis à des jeunes engagés (en conseil intercommunal de jeunes, en junior associations, dans une création d'entreprise...) d'expliquer à des élus et des professionnels ce qui leur avait permis de construire leur parcours et leurs expériences, apportant ainsi matière à penser l'action à mener.
- **Un atelier d'expression sur le « métier » de parents** a été conduit au sein d'un groupe de parents de l'accueil de jour du Foyer de l'Enfance. L'échange nourri a notamment permis l'illustration du Plan d'Actions « Un avenir pour nos enfants ».

Le projet de Plan d'Actions Enfance, Jeunesse, Famille a été également élaboré à l'occasion de nombreux temps d'échanges techniques et politiques et d'une démarche proactive partant du terrain.

Ainsi, la phase d'élaboration du **bilan du Schéma enfance-famille 2012-2017**, qui a permis de faire émerger des propositions d'orientations nouvelles et des pistes d'actions, a mobilisé de nombreux **agents du Département et de la Ville de Strasbourg**, les élus pilotes de la démarche sur chacun des territoires, plus de 40 partenaires dans le cadre du réseau des directeurs des établissements et services de l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que les magistrats du siège et du Parquet, la Protection Judiciaire de la Jeunesse au sein du réseau justice.

Cette phase de bilan et de perspectives a également été alimentée par des **rencontres de partenaires institutionnels et associatifs** : l'Education Nationale, l'Etat (Préfecture et DRDJSCS), l'Agence Régionale de Santé, la Police, la Gendarmerie, l'Ordre des Avocats, Thémis, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et l'Association D'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat (ADEPAPE Passerelle d'Azur). Concernant plus spécifiquement la jeunesse, ont été rencontrés : la Fédération

Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture, la Fédération Départementale des Centres Socio-Culturels, Unis cité, l'Association Migration Solidarité et Échanges pour le Développement (AMSED), le Réseau Express Jeunes, les partenaires de la prévention santé jeunesse (Maison Des Adolescents, Association de Lutte contre la Toxicomanie, Centre d'Information Régional sur les Drogues et Dépendances).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin, acteur majeur de l'accompagnement de la fonction parentale, a été rencontrée à plusieurs reprises, permettant d'établir les connexions nécessaires avec la Commission départementale d'accompagnement des parents, organe de concertation des partenaires du **Schéma départemental d'accompagnement des parents**.

Avec la **Direction départementale déléguée à la cohésion sociale** des rencontres ont permis de réfléchir au meilleur soutien à apporter pour le développement de la politique jeunesse en territoire et la préparation de l'accès des jeunes à l'âge adulte, notamment sur le plan du logement.

Cette phase d'état des lieux a été complétée par la **réalisation de 5 portraits territoriaux Enfance, Jeunesse, Famille** (Territoires d'action Nord, Ouest, Sud, Eurométropole de Strasbourg et Strasbourg) qui ont permis des échanges avec l'ensemble des élus départementaux au sein des commissions territoriales en avril et mai 2017.

La phase d'élaboration du nouveau projet de Plan d'Actions Enfance Jeunesse Famille a également fortement mobilisé les professionnels du Département, de la Ville de Strasbourg, les partenaires et acteurs des politiques Enfance, Jeunesse et Famille ainsi que les élus des territoires.

Ainsi, des pistes d'actions ont pu être élaborées lors de la tenue de 4 ateliers territoriaux en avril 2017 avec l'ensemble des partenaires et élus des territoires, et approfondies à l'occasion des **4 Matinées « Enfance – Jeunesse – Famille » en territoire**, qui ont réuni des agents du Département relevant de différentes missions (enfance et famille, action sociale de proximité, éducation, sport et jeunesse, culture, insertion et emploi...), de la Ville de Strasbourg et des partenaires du territoire. **Plus de 280 personnes** ont été mobilisées, dont 125 partenaires : les centres socio-culturels, les services d'animation jeunesse, les lieux d'accueil parents enfants, les assistants sociaux scolaires, les assistants sociaux de la CAF, les associations de soutien à la parentalité, l'UDAF, la Gendarmerie, les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance, la Protection Judiciaire de la Jeunesse...

Au cours de la démarche, **l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance** a été saisi à 3 reprises :

- sur le bilan du schéma enfance et famille 2012-2017 le 19 septembre 2016,
- sur les enjeux et orientations proposés au vu du bilan et des portraits de territoire le 12 juin 2017 ;
- sur la proposition de Plan d'Actions finalisé le 14 mai 2018 sur lequel il a émis un avis favorable à l'unanimité.

2. Une gouvernance pour la mise en œuvre du Plan « Un avenir pour nos enfants »

Il est proposé que la gouvernance de la mise en œuvre de ce plan d'actions soit portée par **l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance du Bas-Rhin**, instance départementale prévue par la loi 14 mars 2016, qui réunit **plus de 40 partenaires** : Magistrats, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Police et Gendarmerie, Education Nationale, Ville de Strasbourg, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Etablissements du milieu ouvert et du placement, CAF, UDAF, ARS, Ordres des médecins et des avocats, Thémis, Université, ESEIS...

2 objectifs :

- **Rendre compte chaque année de l'avancée des projets**, présenter les résultats et permettre des échanges partenariaux
- **Vérifier à mi-parcours la validité des enjeux et des réponses dans le cadre du plan d'action** à partir notamment de la réactualisation de l'état des lieux départemental et territorial (portraits territoriaux).

Il est proposé que l'OPDE soit appuyé par son comité technique et par un comité technique Jeunesse lesquels seraient chargés ensemble de l'animation de la démarche.

Le Département s'appuierait également sur l'expertise de ses partenaires, et plus particulièrement l'École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale (ESEIS), l'université et l'association ATD Quart Monde, ainsi que sur les élus et les partenaires jeunesse qui, sur leur territoire, développent cette participation active des jeunes dans l'élaboration de leur politique et de leurs actions.

Il est proposé que les commissions thématiques et territoriales soient également mobilisées par la mise en œuvre du Plan d'Actions.

* *
*

Les commissions territoriales réunies le 4 juin, ainsi que la commission enfance famille éducation réunie le 11 juin 2018, ont émis un avis XXX.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver le projet de Plan d'actions Enfance Jeunesse Famille pour la période 2018-2023 joint en annexe 1 du présent rapport, et comprenant l'état des lieux départemental et territorial, les enjeux opérationnels, les actions proposées et ainsi de préparer ensemble « **Un avenir pour nos enfants** ».

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le cadre de la programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les axes de la politique Enfance, Jeunesse, Famille proposée pour la période 2018-2023 ;

- décide d'approuver le projet de Plan d'Actions Enfance Jeunesse Famille pour la période 2018-2023 joint à la présente délibération, et comprenant l'état des lieux départemental et territorial, les enjeux opérationnels, les actions proposées et ainsi de préparer ensemble « Un avenir pour nos enfants » articulé autour de 4 axes :

- *la prévention, une nouvelle ambition,*
- *pour chaque jeune, un parcours adapté,*
- *les jeunes, un atout pour le Bas-Rhin,*
- *les territoires, un écosystème de bienveillance ;*

- décide d'approuver la gouvernance participative et partenariale sous l'égide de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

Strasbourg, le 13/06/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY